

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5783**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société Appia Rhône - Avenant collectif de transfert à la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne établissements Appia Rhône

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5783**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Appia Rhône - Avenant collectif de transfert à la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne établissements Appia Rhône**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la mise en place d'une organisation juridique simplifiée au sein du groupe Eiffage travaux publics, la société Appia Rhône a fait l'objet d'une absorption par voie de fusion par actes approuvés par assemblées générales extraordinaires en date du 30 avril 2007, avec effet au 1er janvier 2007, par la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne.

Toutefois, la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne continue à exercer son activité, notamment sous l'enseigne Appia Rhône.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne établissements Appia Rhône à se substituer ainsi à la société Appia Rhône dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitante à compter de la date du présent avenant.

29 marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

Marchés gérés par la direction de la voirie

- n° 030601 M - Saint Priest : travaux de remise aux normes communautaires des voies de la Cité Berliet,
- n° 051198 A - Bron : requalification des espaces publics, travaux d'aménagement avenue Camille Rousset et place Curial,
- n° 060142 X - Bron : création d'une voie nouvelle et réaménagement du secteur Albert Camus,
- n° 061974 N - Givors-Grigny : travaux de réfection de tranchées sur chaussées, trottoirs autres qu'asphaltes,
- n° 062019 M - Lyon 1er et 2° : aménagement de la liaison modes doux Terreaux-Perrache - Lot n° 1 : travaux de voirie,
- n° 070022 L - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie - Lot n° 1,
- n° 070027 R - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie - Lot n° 6 : voirie territoriale de proximité est (VTPE),
- n° 070030 V - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie Bron-Décines Charpieu,
- n° 070031 W - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie - Lot n° 10 : voirie territoriale de proximité sud (VTPS),
- n° 070034 Z - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie - Lot n° 13 : voirie territoriale de proximité ouest (VTPO),
- n° 070035 A - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie - Lot n° 14 : voirie territoriale de proximité ouest (VTPO),
- n° 070040 F - Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques - Lot n° 1,
- n° 070042 H - Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques - Lot n° 3 : voirie territoriale de proximité centre-nord (VTPCN),
- n° 070043 J - Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques - Lot n° 4,

- n° 070045 L - Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques - Lot n° 6 : voirie territoriale de proximité ouest (VTPO),
- n° 070220 B - Travaux de réfection de tranchées sur chaussées, trottoirs autres qu'asphaltes - Lot n° 1,
- n° 070222 D - Travaux de réfection de tranchées sur chaussées, trottoirs autres qu'asphaltes - Lot n° 5 : voirie territoriale de proximité est (VTPE),
- n° 070223 E - Travaux de réfection de tranchées sur chaussées, trottoirs autres qu'asphaltes,
- n° 070224 F - Travaux de réfection de tranchées sur chaussées, trottoirs autres qu'asphaltes - Lot n° 5,
- n° 072451 B - Saint Priest - Porte des Alpes : réalisation de l'allée des parcs ouest et desserte de deux cliniques,
- n° 072602 Q - Saint Didier au Mont d'Or : places Abbé Bourdier, André Michel - Lot n° 1 : voirie,
- n° 072604 S - Craponne : réaménagement de la rue Centrale - Lot n° 1 : voirie,
- n° 072608 X - Tassin la Demi Lune : rue Professeur Deperet - Lot n° 1 : voirie,
- n° 072563 Y - Grigny : aménagement des rues Bouteiller et Buisson - voirie et réseaux divers (VRD),
- n° 072560 V - Grigny : aménagement du chemin des Charmes et de la rue Yves Farge - voirie et réseaux divers (VRD) ;

Marchés gérés par la délégation générale au développement urbain

- n° 061939 A - Fontaines sur Saône : aménagement de la place Carnot - Lot n° 1 : voirie infrastructures,
- n° 050961 S - Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Travaux d'infrastructures - Lyon 3°, 6° et 7° arrondissements ;

Marchés gérés par la direction des grands projets

- n° 051223 C - Villeurbanne : aménagement boulevard Honoré de Balzac - Lot n° 1 : voirie,
- n° 061916 A - Réalisation d'une voie nouvelle entre les rues de la Poudrette et Roger Salengro ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

DECIDE

1° - Approuve ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne établissements Appia Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,